



**Emplacements réservés pour les logements
(art. L151-41 du Code de l'Urbanisme)**

N°	Description	Bénéficiaire
1	Création d'une voie reliant la RD261 au chemin de halage de l'Arin	Commune
2	Régulateur hydraulique du ruisseau Tuquet	Commune
3	Régulateur hydraulique du ruisseau Tuquet	Commune
4	Aménagement du carrefour du Baron entre la RD223 et le chemin de Lasbonies	Commune
5	Création de l'accès à la future zone d'activités ZAUY	Commune



**P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme
URT**

LEGENDE

- Zone
- Espace Boisé Classé (EBC)
En application de l'art. L150-1 du Code de l'Urbanisme
- Élément de paysage identifié
En application de l'art. L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de paysage identifié - Autre soleil
En application de l'art. L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Immeuble identifié
En application de l'art. L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
En application de l'art. L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
En application de l'art. L151-2 du Code de l'Urbanisme
- Marge de reculament (Amendement Dupont)
En application de l'art. L111-6 du Code de l'Urbanisme
- Emprise PPRI (DDTM)
(Compte modification partielle AP64-2021-08-16-00005)
- Atlas des zones inondables - Atlas n°2 SAFEGE
- Limite de crue observée ou à tracé pouvant être considéré comme sûr
Source: DDTM 64 Service Aménagement, Urbanisme, Risques - transmis en Février 2020
- Limite de crue à tracé incertain
Source: DDTM 64 Service Aménagement, Urbanisme, Risques - transmis en Février 2020
- Bâtî nouveaux ne figurant pas sur le fond de plan cadastral 2016
(Mise à jour 2019)

Dossier de Modification Simplifiée n°1
Dossier d'adoption en Conseil Communautaire du 01/07/2023

PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE	5A
APPROBATION	22/03/2020
MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1	01/07/2023
GENERAL	Echelle: 1:7500*
	Jan 2023